AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2593
FR0000073041-FS1159

17 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PIERRE ET VACANCES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 novembre 2016, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 novembre 2016, le seuil de 5% du capital de la société PIERRE ET VACANCES et détenir pour le compte desdits fonds, 489 872 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,54% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PIERRE ET VACANCES sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 801 723 actions représentant 13 827 423 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.